

**République Française**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**Arrondissement d'Arras**  
**Canton d'Avesnes-le-Comte**  
**Communauté de Communes du Sud-Artois**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois  
Séance du 13/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Eric, DUFOUR Benoît, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.

Absent : M. CANIS Rémi.

Absents excusés : M. LETHO DUCLOS Gérard qui donne procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette et Mme MONKA Cathy qui donne procuration à M. ADAMCZYK Lucien.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/10/2022 - Date d'affichage : 04/10/2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. OGON Eddy.

## **Procès-verbal de la réunion de Conseil du 13 octobre 2022**

### Ordre du jour de la séance :

1/ Régularisation de la délibération - Crédits budgétaires IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

2/ Préparation fin d'année : Colis - Jouets - Illuminations - Arbre de Noël - Voeux du Maire.

3/ Cérémonie du 11 Novembre.

4/ Réflexion sur l'éclairage de la Commune la nuit.

5/ Cimetière : Nettoyage - Reprise concessions abandonnées -

6/ Bilan du curage du fossé et étalement des cailloux.

7/ Questions diverses.

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur OGON Eddy est désigné comme secrétaire de séance.

### 1/ Régularisation de la délibération - Crédits budgétaires IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il y a une dépense de 6 193 € à régulariser datant du 20/12/2021 suite à des versements liés à la taxe IFER ;

Jusqu'en novembre 2021, le produit théorique de la taxe était de 885 € par mois (11 x 885 = 9 735 €). En décembre, le produit définitif a été fixé à 3 542 € pour l'année. Un prélèvement de 9 735 - 3 542 = 6 193 € a donc été opéré. Afin de régulariser cette situation, un mandat doit être émis au compte 673 pour annuler le titre 42 sur l'exercice 2021. Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'établir un mandat au compte 673 de 6 193 € pour annuler le titre de recette 42 sur l'exercice 2021.

- d'inscrire les écritures ci-après : - 6 193 au compte 60631 + 6 193 au compte 673.

Décision modificative acceptée à l'unanimité.

## **2/ Préparation de fin d'année : Colis - jouets - illuminations - arbre de Noël - Voeux du Maire.**

**Colis** - Ils seront distribués le samedi 17 décembre à partir de 9h aux personnes âgées de plus de 65 ans. Les conseillers procèdent ensuite au dispatching des rues.

**Jouets** - Comme l'an dernier, ce sera un bon de 20 € à retirer à Joué Club d'Arras. Les bons seront à la disposition des enfants de 0 à 11 ans le vendredi 16 décembre à partir de 16h30 à la Mairie. Il n'y aura pas d'arbre de Noël.

**Illuminations** - Il n'y en aura pas cette année. Les conseillers se montrant prudent face à la hausse des coûts de l'énergie.

**Voeux du Maire** - La cérémonie est maintenue et aura lieu le vendredi 6 janvier à 19h.

## **3/ Cérémonie du 11 novembre.**

Elle aura lieu sous sa forme habituelle.

Rassemblement à 10h30 Place de l'Eglise, suivi du défilé avec dépôt de gerbes plaque Gaby, au cimetière militaire, au Monument aux Morts et recueillement à la chapelle du cimetière rue Haute. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie et les enfants recevront un paquet de bonbons.

## **4/ Réflexion sur l'éclairage de la Commune la nuit.**

En cette période d'incertitude et de restrictions, le Conseil Municipal a décidé de fermer l'éclairage public de 23h à 5h tous les jours à partir du 1er novembre.

## **5/ Cimetière - Nettoyage, reprise de concessions.**

Le nettoyage du cimetière par la BRIF a eu lieu début octobre et a coûté 490 €.

Des nouvelles pancartes pour la reprise des concessions abandonnées ont été apposées. Rendez-vous le vendredi 4 novembre au cimetière si de nouvelles personnes se présentent.

Une fontaine a été achetée et sera bientôt installée par Lucien, cela facilitera le remplissage des bidons.

## **6/ Bilan du curage du fossé et étalement des cailloux.**

Cet été, l'entreprise SNPC a curé le fossé Chemin de Coigneux et étalé les cailloux mis gracieusement à notre disposition par Monsieur Gilles VASSEUR dans les chemins communaux pour un coût total de 7 740,60 €.

## **7/ Questions diverses.**

**a) Commission de sécurité pour la salle d'activités** - Tout est maintenant OK. Le défibrillateur est installé et les affiches pour la vanne de gaz installées.

**b) Antenne ORANGE** - Nous avons reçu la convention avec l'emplacement que nous avons retenu en premier lieu près du terrain de foot, avec un loyer annuel de 2 000 €.

**c) Dojo** - Lors de sa réunion du 27 septembre dernier, le SIVOM du Collège de Pas a donné les résultats des votes des communes au sujet de la construction du DOJO et c'est par 20 voix pour que la construction se fera pour un total de 393 311,60 € HT soit un peu plus de 60 000 € que la prévision de l'an dernier.

**d) SMAV** : Nouvelles consignes de tri.

A compter du 1er janvier 2023, le SMAV met en place de nouvelles consignes de tri afin de recycler le plus possible d'emballages. Des informations vont être distribuées dans les boîtes aux lettres et des autocollants seront disposés sur les couvercles des poubelles jaunes et grises. Lucien se propose de coller les stickers sur les poubelles du 2 au 5 novembre. Il sera demandé aux habitants de laisser leurs poubelles dehors ces jours-là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La prochaine réunion est prévue le 1er décembre à 19h30.

Le Secrétaire,

Madame le Maire,

